



## DEMANDE D'OCTROI OU DE RENOUVELLEMENT DU « LABEL DE DIVERSITÉ »

La présente demande d'octroi ou de renouvellement du « label de diversité » peut être introduite par voie électronique ou par écrit.

### ***Demande par voie électronique***

Veuillez envoyer le formulaire complété électroniquement à [emploi@sprb.brussels](mailto:emploi@sprb.brussels) et envoyer la page 6 datée et signée (avec mention « lu et approuvé ») ainsi que les annexes à l'adresse indiquée ci-dessous.

### ***Demande par courrier***

Veuillez envoyer le formulaire complété et les annexes à l'adresse suivante:

Service Public Régional de Bruxelles  
Bruxelles Économie et Emploi  
Direction de la Politique de l'Emploi  
Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

### ***Plus d'informations***

[emploi@sprb.brussels](mailto:emploi@sprb.brussels)

**Un dossier non complet ne pourra être pris en compte et sera déclaré irrecevable.**

**Attention, seule la personne morale dont le plan de diversité a été évalué favorablement par ACTIRIS<sup>1</sup> peut introduire une demande d'obtention ou de renouvellement du « label de diversité » auprès de l'Administration.**

### **Réservé à l'administration**

réf. du dossier \_\_\_\_\_

date de réception \_\_\_\_\_

date de réception du dossier complet \_\_\_\_\_

Pris en application de l'article 18 § 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009 relatif aux plans de diversité et au label de diversité.

Cet arrêté ainsi que le présent formulaire sont téléchargeables sur le site du Service Public Régional de Bruxelles ([www.labeldiversite.brussels](http://www.labeldiversite.brussels)) ou sur le site de ACTIRIS ([www.actiris.be/diversite](http://www.actiris.be/diversite)).

<sup>1</sup>

Ou par l'Etat fédéral, une Région autre que la Région de Bruxelles-Capitale ou une Communauté.

Dit formulier kan eveneens in het Nederlands worden aangevraagd.

# 1. DONNÉES D'IDENTIFICATION RELATIVES À LA PERSONNE MORALE

## 1.1. PERSONNE MORALE

nom ou raison sociale \_\_\_\_\_

numéro d'entreprise \_\_\_\_\_

forme juridique \_\_\_\_\_

date de publication des statuts  
au Moniteur \_\_\_\_\_

assujettissement TVA  oui  non

numéro de la (ou des) commission(s) paritaire  
(s) ou de la (ou des) sous-commission(s)  
paritaire(s)

secteur d'activités \_\_\_\_\_

site internet \_\_\_\_\_

### siège social

rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

### siège(s) principal (principaux) d'activité, situé(s) en Région de Bruxelles-Capitale<sup>2</sup>

rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

<sup>2</sup>

Il s'agit du lieu (ou des lieux) où les travailleurs faisant partie des groupes cibles en faveur desquels les actions du (des) plan(s) de diversité ont été mises en œuvre, travaillent ou travailleront de manière récurrente, et où les activités récurrentes liées à l'objet social de la personne morale sont exercées.

## 1.2. PERSONNE DE CONTACT

nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_  
fonction \_\_\_\_\_  
téléphone \_\_\_\_\_ fax \_\_\_\_\_  
gsm \_\_\_\_\_  
e-mail \_\_\_\_\_

## 1.3. PERSONNE(S) HABILITÉE(S) À ENGAGER LA PERSONNE MORALE

nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_  
fonction \_\_\_\_\_  
nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_  
fonction \_\_\_\_\_  
nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_  
fonction \_\_\_\_\_

## 1.4. EFFECTIF DE LA PERSONNE MORALE

Nombre d'ETP (équivalents temps plein) en service au moment de l'introduction de la demande :

- sur le territoire belge : \_\_\_\_\_
- en Région de Bruxelles-Capitale : \_\_\_\_\_
- par siège d'activité, situé en Région de Bruxelles-Capitale, et concerné par le plan de diversité ou le plan de consolidation en diversité  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

## 1.5. STRUCTURE PORTEUSE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DE LA PERSONNE MORALE

Date à laquelle la structure porteuse a approuvé la demande d'obtention du « label de diversité » \_\_\_\_\_

**Si la structure porteuse a été modifiée, quant à sa composition, son rôle, ses fonctions et ses interventions prévues, depuis votre demande de plan de diversité ou de plan de consolidation en diversité introduite auprès de ACTIRIS, veuillez aussi compléter les informations ci-dessous. Sinon, passez au point 2.**

composition de la structure porteuse

|  |
|--|
|  |
|--|

rôle et fonctions

|  |
|--|
|  |
|--|

interventions prévues

|  |
|--|
|  |
|--|

## 2. DOCUMENTS A JOINDRE

**Pour être recevable**, les documents<sup>3</sup> suivants doivent être annexés à la demande d'octroi ou de renouvellement du « label de diversité » :

1. les statuts de la personne morale ;
2. une copie du PV d'approbation de la demande d'obtention ou de renouvellement du « label de diversité » par la structure porteuse ;
3. lorsque la personne morale introduit la demande sur base d'un plan de diversité approuvé par l'Etat fédéral, une Région autre que la Région de Bruxelles-Capitale ou une Communauté : l'évaluation finale par l'Etat fédéral, la Région ou la Communauté du plan mis en œuvre ;
4. le cas échéant<sup>4</sup>, le plan de consolidation en diversité, approuvé par ACTIRIS ;
5. le cas échéant, une copie des « labels de diversité » déjà octroyés, de toutes origines et sous quelque dénomination que ce soit.

Il n'est pas nécessaire de fournir la preuve qu'ACTIRIS a évalué favorablement votre plan de diversité.

<sup>3</sup>

Si l'Administration dispose déjà d'un ou de plusieurs documents ou pièces visés, ces documents ou pièces ne seront pas annexés à la demande d'obtention du label de diversité. Pour ce qui est des statuts de la personne morale, c'est le cas lorsque la *version actualisée* figure sur le site web du Service public fédéral Justice.

<sup>4</sup>

Ceci vise le cas où l'entreprise veut continuer à bénéficier du label au-delà de la première période de validité de 24 mois (ou encore au-delà d'une période ultérieure de 24 mois venant à échéance).

### 3. DECLARATIONS ET SIGNATURE

Je soussigné(e), nom \_\_\_\_\_

prénom(s) \_\_\_\_\_, fonction \_\_\_\_\_

agissant en qualité de représentant légal de la personne morale \_\_\_\_\_

déclare :

- 1- avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009 relatif aux plans de diversité et au label de diversité ;
- 2- vouloir obtenir, au nom de la personne morale dont je suis le représentant légal, le « label de diversité », suite à l'évaluation finale favorable de la mise en œuvre d'un plan de diversité.

En outre, je déclare sur l'honneur :

- 1) que les renseignements communiqués à l'occasion de l'introduction de la demande relative au « label de diversité » sont exacts et complets ;
- 2) respecter les conditions suivantes :
  - n'être redevable d'aucun arriéré d'impôts ou de cotisations à percevoir par l'organisme chargé de la perception des cotisations de sécurité sociale ou par un Fonds de sécurité d'existence ou pour le compte de celui-ci ;
  - ne pas faire l'objet d'une condamnation pénale pour crime ou délit en tant que personne morale ou en ma qualité d'employeur ;
  - ne pas faire l'objet d'une amende administrative infligée pour infraction aux réglementations dans le domaine du droit du travail ou des matières régionales de l'emploi ;
  - ne pas être en état de faillite, ne pas avoir demandé ou obtenu de concordat judiciaire, ne pas avoir demandé ou fait l'objet d'une réorganisation judiciaire ;
  - ne pas faire l'objet d'une action en dissolution ou être en état de liquidation ;
  - ne pas compter parmi les administrateurs, gérants, mandataires, et plus généralement, toutes les personnes habilitées à l'engager ou à la représenter des personnes :
    - a) qui sont privées de l'exercice de leurs droits civiques et politiques ;
    - b) qui sont visées par l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire faite à certains condamnés et aux faillis d'exercer certaines fonctions, professions ou activités ;
    - c) qui, au cours des cinq dernières années, ont été reconnues responsables des engagements ou des dettes d'une société en faillite en application des articles 229, 5°, 265, 315, 456,4° et 530 du code des sociétés.
  - ne pas s'être vu retirer, par le passé, un « label de diversité » ;
  - ne pas faire l'objet d'une demande de remboursement de la subvention relative au plan de diversité ;
  - consulter la structure porteuse à chacun des choix stratégiques et décisions opérationnelles concernant le développement, la mise en œuvre et le suivi de la politique de diversité.

#### Pour la personne morale

Nom et prénom du représentant légal de la personne morale \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal de la personne morale avec la mention « lu et approuvé »

## 4. ETAPES SUIVANTES

Dans les dix jours ouvrables à compter de la réception de votre demande, l'Administration vous envoie un accusé de réception. Elle vous signale, le cas échéant, les données manquantes ou incomplètes. L'Administration informe l'entreprise dès que le dossier est complet.

Dans les quarante-cinq jours ouvrables à compter de la notification de l'accusé de réception ou du caractère complet du dossier, le Ministre chargé de l'Emploi arrête l'octroi ou le refus du « label de diversité ».

Une convention, établie en trois exemplaires, entre le Ministre et une (ou les) personne(s) habilitée(s) à engager la personne morale, détermine les modalités d'utilisation du « label de diversité ».

Le « label de diversité » est valable pour une durée de vingt-quatre mois, à compter de la notification de la décision d'octroi. Il peut être renouvelé sous condition de l'approbation d'un plan de consolidation en diversité.

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié à la direction de la Politique de l'Emploi auprès de Bruxelles Economie et de l'Emploi et restera limité à la procédure d'octroi du « label de diversité ». Le Maître du fichier est la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant à la Direction de la Politique de l'Emploi, Place Saint-Lazare 2 à 1035 Bruxelles.

Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur le traitement automatisé de données à caractère personnel auprès de la Commission pour la protection de la vie privée.